

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1 - Type de procédure : Marché à procédure adaptée (< 90 K€ HT).

La présente consultation est passé selon l'article L.2123-1 et R2123-1 à R. 2123-7 du Code de la Commande Publique.

2 - Centre INRAE de rattachement : Centre Val de Loire

3 - Unités : SDAR, Tours

4 - Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de restructuration du bâtiment d'élevage de volailles n°453 de l'unité PEAT du centre INRAE Val de Loire.

5 - Caractéristiques du besoin (description, lieu d'exécution, durée, volume, etc.) :

La mission de Maitrise d'œuvre demandée comprend toutes les phases de la mission de base, à savoir : Réalisation des phases :

DIAG : Etudes préliminaires ;

AVP : Avant-projet (APS + APD) Les missions APS et APD sont regroupées en une seule phase AVP;

PRO/DCE : Etudes de projet ;

ACT : Assistance passation contrats de travaux ;

VISA : visa des études d'exécution

DET : Direction exécution des contrats de travaux ;

AOR : Assistance aux opérations de réception ;

Nature des travaux projetés :

Le projet concerne la rénovation la rénovation du bâtiment n°453 d'élevage volailles. Il est actuellement vieillissant et a besoin de travaux de rénovation qui concerneront principalement :

- Mise aux normes (gestion des températures, gestion de l'éclairage, ajout de lumière naturelle, refroidissement adiabatique, ...)
- Rénovation du vestiaire et du SAS d'entrée
- Réfection de la couverture
- Réalisation de jardins d'hiver

Le montant des travaux estimés, est de euros 441 682 €HT.

L'INRAE se réserve la possibilité de négocier aux conditions fixées dans le Règlement de Consultation.

6 - Adresse où l'on peut retirer un dossier (le cas échéant) :

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé gratuitement sur le profil d'acheteur de l'INRAE, à savoir la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

7 - Date limite de remise des plis :

La date limite de remise des offres est fixée le **vendredi 20 juin 2025 à 17h00**.

8 – Examen et critères de sélection des offres :

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières seront éliminées sans être classées.

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.

Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Toutefois, INRAE peut décider d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses ou que la régularisation n'implique pas une modification substantielle de l'offre concernée.

INRAE procédera au classement des seules offres qui ne seront pas inappropriées, inacceptables ou irrégulières et attribuera le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères pondérés énumérés dans le tableau ci-après.

Critère d'attribution pondérés		Sous-critères d'attribution pondérés	
Critère valeur technique de l'offre	50 %	Appréciée selon note méthodologique : Compréhension du projet, organisation de la prestation, durée des études	40 %
		Moyens humains (fournir la composition de l'équipe dédiée à la prestation, compétence et expérience, curriculum vitae)	30 %
		Le planning proposé (études et réalisation)	30%
Critère environnemental	10 %	Engagement du candidat envers des pratiques durables à long terme, (fournir un rapport ou une déclaration sur leur pratiques environnementales)	100 %
Critère Prix	40 %	Le critère prix sera apprécié au regard du montant des honoraires.	100 %

INRAE pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

Les critères de valeur technique de l'offre sont appréciés au regard de la note méthodologique du candidat.

Les prix sont appréciés au regard du montant total des honoraires. Après pondération, les critères et sous-critères sont notés sur 10 points ainsi que la note finale.

La méthode d'analyse des offres est décrite dans le règlement de consultation.

INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché. Les conditions sont précisées au règlement de consultation.

9 - Délai de validité des offres : 90 jours

10 - Contact :

Une **visite du site est facultative** pour pouvoir remettre une offre.

Pour prendre rendez-vous, les candidats doivent contacter Laurent Menneteau au **06 74 95 28 53** ou par mail à l'adresse suivante : laurent.menneteau@inrae.fr

Il est préconisé d'effectuer la visite avant le mardi 17 juin 2025.

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à l'INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil d'acheteur de l'INRAE (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>